Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260708-ARR_2026-479-AU
Date de télétransmission : 22/07/2026
Date de réception préfecture : 22/07/2026

SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

ARRETE N° 2026 - 479

PORTANT COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté n° 21-610 du 9 novembre 2021 portant composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté n° 2026-460 du 9 juillet 2026 portant composition du conseil d'administration du service d'incendie de secours de Martinique ;

VU la délibération n° 2026-027 de la réunion du conseil d'administration du service d'incendie et de secours en sa séance du 8 juillet 2026 relative à la désignation des membres siégeant au sein du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires – CCDSPV ;

VU le procès-verbal du 19 juin 2026 de l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires est composé des membres suivants :

Représentants de l'Etablissement public

Titulaires

- Monsieur Jean-Claude ECANVIL – Président
- Monsieur Jean-François BEAUNOL
- Monsieur Jean-Claude DUVERGER
- Madame Judith LABORIEUX

Suppléants

- Madame Jenny DULYS-PETIT
- Madame Eliane MIEVILLY
- Madame Rosalie DUNON
- Monsieur Rodrigue GRELET

- Madame Sandra VALENTIN
- Monsieur CHARLES-DONATIEN Servius
- Colonel HC Patrick TYBURN, DDSIS
- Colonel Jonathan COUPRA, DDASIS
- Médecin-chef de la sous-direction santé
- Médecin-Colonel Samuel PEREAU.

Représentants des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Titulaires	Suppléants
INF Stéphanie CAROLE	INF Marc CAMPOPIANO
CNE LAVENAIRE Miguel	LTN Mike HIPPOLYTE
LTN Pascal LAGRANDCOURT	LTN Éric LILA
ADC David ETIENNE	ADJ Loïc DUCLOS
SCH Alice EMMANUEL-EMILE	SGT Jean-Marc CLAVOT
CPL Lionel Michel PIERODE	CPL Déborah SAMOT
SA1 Florence Mathylde DELEM	SA1 Yona JOSEPH.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 21-610 du 9 novembre 2021 portant composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service d'Incendie et de Secours.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.
Le tribunal administratif de Martinique peut être saisi par courrier (12 rue du citronnier Plateau Fofo CS 17103 97271 Schoelcher) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Fort-de-France, le : 21 JUIL. 2026

Le président du Conseil d'administration
du service d'incendie et de secours

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS MARTINIQUE

Jean-Claude ECANVIL

05 96 59 05 81
SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MARTINIQUE
4, RUE JACQUES CAZOTTE - BP 522
97206 FORT-DE-FRANCE CEDEX